

- **Objet : Rencontre Sanitaire Avicole**
- **DATE : 23 mars 2017**
- **DESTINATAIRES : Participants**

Présents : 25 aviculteurs de la Haute-Garonne, DDPP31, Conseil Départemental du 31, Chambre d'Agriculture du 31, Laboratoire Départemental du 31, 4 cabinets vétérinaires, GDS31.

Ordre du jour du bureau :

- Données clés de la filière avicole du 31
- Point sur l'IAHP
- Présentation du GDS31
- Possibilités d'une section avicole au GDS31

ODJ	Thèmes	Informations/ Décisions
Données clés de la filière avicole	Caractéristiques	La filière avicole du département compte près de 460 élevages commerciaux, dont plus de la moitié ont des gallinacés. Près de 80% des exploitations sont orientées en vente directe. On observe 4 grandes zones de production dans le 31 : zone de Carbonne, de Cadours, de Caraman et de l'Ile en Dodon.
	Diagnostic	Un diagnostic succinct de la filière a été présenté. Dans le domaine du sanitaire, l'un des grands enjeux réside dans la mise en place d'une structure regroupant l'ensemble des aviculteurs afin de mieux gérer les crises et répondre aux besoins.
IAHP	Etat des lieux	2466 cas en Europe, dont 1008 de souche H5N8 et 3 pays fortement touchés : Allemagne (faune sauvage surtout), France et Hongrie (élevages commerciaux surtout). 468 cas en France. La contamination a commencé en novembre 2016 en France. 1 cas en Haute-Garonne (à l'est du département).
	Règlementation	Une zone réglementée autour de la commune touchée dans le 31 a été définie. Comme pour d'autres départements ayant des zones réglementées, un vide sanitaire est mis en place pour les élevages de palmipèdes. 48 élevages du 31 sont dans une zone réglementée. La remise en place de palmipèdes est actuellement interdite dans ces zones. Pour les gallinacées, elle est autorisée sous conditions.
	Indemnisation	En canards : 30 000 familles touchés, impact économique énorme pour la filière (55% manque à produire). Pour les éleveurs de canards touchés par la crise (directement OU indirectement), la possibilité d'être indemnisés pour les manques à gagner est toujours possible. Dossier à remplir (voir site de la CDA31 ou du GDS31).
	Mesures/Suite à mener	La DDPP31 ainsi que des vétérinaires présents ont souligné que la biosécurité était un enjeu pour tous en 1 ^{er} lieu pour limiter les risques sanitaires. Dans ce sens, un PACTE sera signé le 13 avril entre les représentants des organisations professionnels, les collectivités et l'Etat (renforcement de la biosécurité). D'autre part, il a été souligné l'importance d'une section avicole au sein du GDS pour appuyer les éleveurs dans toutes les démarches, pour informer et pour être le porte-parole des difficultés rencontrées.
Le GDS31	fonctionnement	Le GDS31 est une association de loi 1901, porté par des éleveurs pour des éleveurs. Productions concernées : bovins, ovins, caprins et apiculture (avec un CA particulier). Budget : cotisations + délégation de mission de service public
	activités	Suivi des prophylaxies obligatoires, plans d'assainissement des cheptels pour les éleveurs, achats groupés, veille et information sanitaire, représentation des éleveurs, formations, participation d'éleveurs à des projets pilotes etc.
Section avicole au sein d'un GDS Divers	Exemples	Deux exemples de sections avicoles au sein de GDS en France ont été présentés, en Bretagne (forte production, beaucoup d'élevage, filière longue majoritaire) et en Indre et Loire (production moyenne, peu d'élevage, filière courte majoritaire). Fonctionnement, activités, services et cotisations ont été détaillés.
	En Haute-Garonne	Pour le département, il a été proposé aux aviculteurs présents de mettre en place une instance SANITAIRE qui les représenterait et leur apporterait des services, en vue d'améliorer leurs résultats techniques et économiques à travers le sanitaire. Le GDS31 peut permettre de lancer des premières actions pour une section avicole.
	Suite à mener	La très large majorité des participants a acté les bénéfices potentiels pour la profession d'une section avicole. Un groupe d'éleveurs avicoles s'est porté volontaire pour constituer un groupe de travail afin de lancer des premières actions et une proposition de cotisation associée à ces actions. Il a été souligné le besoin que la profession porte et diffuse ce projet pour faire vivre la section avicole.

Prochain RDV : groupe de travail - à fixer courant avril 2017 par le GDS31.